



Observatoire pour le Respect des Droits humains à Djibouti

17 rue Hoche F-93100 Montreuil-sous-Bois

ordhd@hotmail.com

Communiqué de l'ORDHD

LE PLUS ANCIEN PRISONNIER POLITIQUE DJIBOUTIEN, MOHAMED AHMED EDOU DIT « JABHA » EST MORT LE 1^{er} AOÛT 2017

Mohamed Ahmed dit « Jabha », est mort le 1^{er} août 2017 à 16 heures dans des circonstances non éclaircies. A-t-il été assassiné ou est-il mort des suites des séquelles de torture ?

Les autorités djiboutiennes n'ont toujours pas annoncé son décès et refuse de restituer sa dépouille à sa famille et à ses proches qui réclament une autopsie.

L'ORDHD a été une des premières organisations à avoir informé les organisations internationales des droits de l'Homme : OMCT, LDH, FIDH, ACAT, AFASPA, COMMISSION des NU des droits de l'Homme, etc., sur l'arrestation arbitraire de Mohamed Ahmed dit « Jabha », de multiples tortures qu'il a subies et du refus des soins

M. Mohamed Ahmed dit « Jabha », de nationalité djiboutienne et d'origine Afar, militant du Front pour la Restauration de l'Unité et de la Démocratie (FRUD) a été arrêté par des éléments de l'armée Djiboutienne le 3 mai 2010, alors qu'il essayait de défendre une femme enceinte que des soldats tentaient de violer.

L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMTC) a dénoncé à plusieurs reprises les conditions dramatiques de cette détention arbitraire, M. Mohamed Ahmed dit « Jabha » ayant « été privé de nourriture durant 10 jours et subi de nombreux actes de torture, entre autres, des simulations d'exécution ».

Mohamed Ahmed Edou dit « Jabha », détenu arbitrairement dans la terrible prison de Gabode, malade, il n'a eu accès ni aux soins, ni visite de sa famille et encore moins à un avocat. En octobre 2016, la présidente de la cour d'Appel de Djibouti Idil Yonis Omar a ordonné sa libération.

Son avocat Bérenger Tourné explique : « **Outre les traitements inhumains infligés lors de sa mise au secret qui se sont poursuivis depuis son placement en détention à la prison de Gabode, il appert que la procédure est aussi vide de toutes charges à son encontre qu'entachée de manquements aussi graves que flagrants aux droits élémentaires de la défense. Cette procédure confine ainsi à une justice d'apparat qui n'a d'autre vocation que de faire illusion, et s'inscrit dans le décorum institutionnel**

djiboutien pour faire croire à un régime démocratique alors que Djibouti n'est rien d'autre qu'une dictature autocratique.

C'est bien la raison pour laquelle la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Djibouti, saisi d'une requête en nullité a déclaré dans son arrêt du 6 octobre 2016, nulle la procédure suivie à l'encontre de ce dernier et ordonné sa mise en liberté immédiate. Or en dépit de cet arrêt qui est exécutoire, M. Mohamed Ahmed Edou dit « Jabha » est resté toujours sous écrou, arbitrairement détenu à la prison de Gabode ».

Le 18 juin 2017, Mohamed Ahmed Jabha a été condamné à 15 ans de prison ferme par la Cour criminelle, ce qui équivaut à une condamnation à mort selon son avocat.

L'ORDHD demande :

- Une autopsie d'urgence de Mohamed Ahmed Jabha ;
- Une enquête indépendante pour déterminer les causes du décès de Mohamed Ahmed
- L'ORDHD se réserve le droit de porter plainte pour crime de guerre et actes de torture contre le chef d'Etat Djiboutien Ismail Omar Guelleh et son premier ministre Abdoukader Kamil, contre le chef d'Etat-major de l'armée le général Zakharia, contre le directeur du Service de documentation et de la sécurité (SDS) Hassan Saïd, contre le Colonel Abdillahi Abdi chef de la police, contre le Ministre de l'intérieur Hassan Omar (ces 3 derniers ont assisté aux séances de tortures)

Montreuil, le 3 août 2017

Pour l'ORDHD,

A COLOMBA